

■ L'Affaire GAUTIER

ou les Tribulations d'un comptable «au-dessus de tout soupçon»

(Par Mme le Docteur DELUMEAU)

Dans les années 1860-1870, Monsieur GAUTIER exerce les fonctions de comptable des Hôpitaux de NANTES. La gestion d'un établissement hospitalier à cette époque, est sans doute empreinte de plus de souplesse que de nos jours Mais cela ne dispense pas le comptable de montrer rigueur et sérieux dans son comportement et sa gestion. Ce ne fut pas la règle suivie par Monsieur GAUTIER qui s'est livré à des malversations et à des escroqueries dans un contexte rocambolesque fort bien décrit par l'auteur. C'est la petite histoire des Hôpitaux de NANTES, qui fit grand bruit à l'époque, racontée avec beaucoup de détails savoureux par Madame le Docteur DELUMEAU. Qu'on se rassure ! Avec un cadre comptable rigoureux et mieux structuré et grâce à la compétence des Fonctionnaires du Trésor, ce genre d'agissements serait quasi-impossible de nos jours.

Madame DELUMEAU exerçait les fonctions de Médecin-Radiologue à l'Hôpital LAENNEC - Ancien et Nouveau - A la retraite depuis quelques années, elle s'intéresse beaucoup à l'Histoire, entre autres activités, puisqu'elle préside la Société d'Histoire Locale " VERTOU au fil des temps "

N.B. : En raison de la longueur du texte, le récit sera scindé en 2 parties, la deuxième devant être publiée dans le prochain bulletin à paraître en fin d'année.

L. GOURBIL

L'escroquerie

En ce 1er Avril 1872. un lecteur attentif aurait pu découvrir dans le Phare de la Loire cet entrefilet : *Depuis quelques jours, on se préoccupait en ville d'un événement malheureux dont la victime volontaire est Monsieur Emile GAUTIER. Receveur général des Hospices de NANTES. Monsieur GAUTIER souffrait depuis longtemps déjà d'une cruelle maladie qui devait nécessiter avant peu une opération douloureuse. C'est sans doute cette constante préoccupation qui l'aura déterminé à mettre fin à ses jours dans les circonstances suivantes.*

Jeudi soir, après s'être dans la journée, plusieurs fois entretenu avec ses amis d'une manière qui ne laissait prévoir en rien sa funeste résolution, il écrivit à Monsieur VINCENT, secrétaire des Hospices une lettre dans laquelle il lui disait qu'il allait mourir et qu'on retrouverait son corps dans son lit. Le pli contenait des lettres adressées à son Frère, aumônier à GRANDJOUAN, et à plusieurs de ses amis et se terminait par des recommandations très détaillées au sujet de son administration.

Au dos de la lettre étaient écrits au crayon, comme post-scriptum, ces mots : Minuit ! je change d'avis : je confie mon corps à la Loire .

Il est plus que probable qu'après avoir tracé cette dernière ligne M. GAUTIER quitta son domicile, et depuis toutes les recherches n'ont amené aucun résultat.

Mr GAUTIER n'était âgé que de 36 ans. Riche, il semblait heureux aux yeux de tout le monde. Il avait longtemps été secrétaire de la Société Académique et de la Société Archéologique.

Le vendredi 5 avril. La GAZETTE DE L'OUEST publiait l'article suivant :

On s'entretenait depuis plusieurs jours avec inquiétude de la disparition de Monsieur Emile GAUTIER, Trésorier des Hospices. Son chapeau trouvé dans les joncs qui bordent la Loire, près de Saint-Sébastien, avaient donné l'éveil. Enfin, hier, dans l'après-midi, le corps de Monsieur GAUTIER a été retiré de la LOIRE, vis à vis de sa maison de campagne, le Singe Doré.

Le déroulement des événements n'est évidemment pas très clair. Si l'on en croit la presse, il se serait volontairement noyé dans la soirée du 31 Mars au 1 Avril et son corps aurait été repêché le 4 Avril. En réalité, l'acte de décès authentique a été établi le 3 Avril, à l'Etat Civil de SAINT-SEBASTIEN :

Le 3 Avril 1872 Mr. Adolphe Jules BOUCARD, ancien notaire et Auguste Théodore BARON DE GIRARDOT, secrétaire de la Préfecture de Loire Inférieure, 4 Rue Sully attestent qu'Emile GAUTIER, fils de feus Pierre GAUTIER et Victoire HAMON, âgé de 39 ans. célibataire, domicilié à NANTES, était décédé ce jour à 9 heures du matin dans sa maison de campagne sise au Singe Doré à SAINT SEBASTIEN.

(acte de décès annexé à un acte notarié de l'étude de Maître Grisolles du 8 Mai 1872).

Quant à la " maison de campagne ", c'est une appellation bien modeste pour cette fastueuse propriété des bords de la Loire sur la côte Saint Sebastien.

Sa succession dans les Hospices de NANTES va révéler une escroquerie magistrale puisque le " trou " dans la trésorerie des Hospices s'élève à plus de 350 000 f (de 1872). Le suicide qui se conçoit donc facilement, GAUTIER y étant acculé, dans une situation inextricable et irréversible, a été passé sous silence en raison de la parenté du désespéré avec un dignitaire ecclésiastique.

Sa succession est confiée à Maître GRISOLLES (l'acte notarié stipule qu'Emile GAUTIER est mort " ab intestat " et que son seul héritier est son frère, Auguste Pierre GAUTIER, chanoine de la Cathédrale et aumônier à l'Ecole d'Agriculture de GRANDJOUAN. L'Abbé accepte la succession purement et simplement.

Emile GAUTIER était receveur depuis 1866. Il n'a vraisemblablement pas pu effectuer un tel détournement en six ans . Il était déjà fondé de pouvoir auprès de son prédécesseur, Mr. CHAUVET depuis 1854. A la mort de ce prédécesseur, son installation dans le poste de Receveur des Hospices coule de source ; il se porte garant vis à vis des Hospices de l'exactitude des comptes et pousse le civisme jusqu'à écrire, le 11 Mai 1866, une lettre au Procureur Général de la Cour des Comptes, proposant de vérifier les comptes de son prédécesseur, "dans l'intérêt des Hospices " :

La famille du défunt est dans l'impossibilité la plus absolue de s'occuper de la reddition des comptes, et la position que j'occupe dans l'Administration des Hospices depuis douze ans me fait un devoir de ne point laisser en souffrance cette reddition de comptes.

Je pense donc que dans l'intérêt du Service.....il serait préférable de rattacher aux comptes de Monsieur CHAUVET décédé les opérations accomplies par moi, pendant les deux mois de février et mars 1866. pour l'exercice 65.

Il s'est même préoccupé, un peu plus tard, d'obtenir pour les héritiers CHAUVET, le remboursement du cautionnement du défunt :

Je prends la liberté de vous écrire au nom des héritiers CHAUVET, de leur vif désir d'entrer en bienveillance, en vous priant de faire distribuer ce dossier complémentaire à Messieurs les Conseillers chargés de l'arrêté définitif, afin d'obtenir le plus promptement possible, et afin de me dégager moi-même "vis a vis de la famille ", d'une gestion dont je n'avais accepté la reddition que pour le plus grand souci du Service Hospitalier.

(lettre au Procureur Général de la Cour des Comptes du 01-07-1870)

En effet à la clôture de la gestion CHAUVET, il y avait déjà un déficit en caisse considérable, mais masqué par de fausses indications des avances faites aux économes et régisseurs de la boucherie. La commission des Hospices a proposé d'exercer un recours contre les héritiers CHAUVET, en s'opposant au transfert des rentes formant le cautionnement aux héritiers ; le cautionnement de CHAUVET avait été fourni en rentes de l'Etat pour une valeur de 8300 f ; ces titres avaient bien été remis aux héritiers le 12 Novembre 1872, mais le transfert n'était pas encore réalisé ; il a fallu attendre le 7 Juin 1873 pour obtenir ce transfert, le Ministre ayant répondu le 7 Juin 1873 qu'on ne pouvait plus s'y opposer, puisqu'ils n'étaient plus affectés au cautionnement.

Par arrêté préfectoral du 10 Février 1866, Emile GAUTIER, domicilié 5, Rue Rosière Bertrand Gueslin à NANTES, Caissier des Hospices Civils de NANTES, est nommé RECEVEUR de cet établissement, en remplacement de Monsieur Antoine CHAUVET décédé.

Dans sa lettre du 2 Mars 1866, GAUTIER proposait de fournir en cautionnement une propriété, libre d'hypothèque, située à NANTES, Rue Rosière d'Artois.

Expertisée par l'Architecte, il s'agit d'un immeuble d'habitation avec jardin, entouré de murs, avec pièce d'eau et servitudes, de 1800 m2, situé au point de jonction de la rue Rosière d'Artois et de la rue Urvoy de saint Bedan, dans l'axe de cette dernière. Elle offre par sa situation exceptionnelle une valeur d'appréciation qui ne peut être inférieure à 45 F le mètre carré, ce qui fait 81 000 F l'ensemble. Il satisfait donc la loi en la matière.. Mais Emile GAUTIER n'était pas seul propriétaire ; son Père et son Frère en possédaient la plus grande partie Ils devront donc consentir à donner une inscription hypothécaire pour la part qui les concerne. Emile GAUTIER s'obligera par acte authentique à affecter cette propriété hypothécairement, et il devra l'assurer contre l'incendie.

Au recensement de 1866, effectivement, le 35 rue Rosière d'Artois était occupé par Pierre GAUTIER, 74 ans, et Emilie sa fille de 34 ans. C'était la maison de ses grands-parents maternels.

A la mort de leurs parents. Victoire HAMON (le 24 décembre 1864) et Pierre-Jacques GAUTIER (le 7 novembre 1868) les deux Frères héritent de cet immeuble.

Le 3 novembre 1871, ils décident de le vendre à Monsieur Edmond LAVALLEY, ingénieur civil, Chevalier de la Légion d'Honneur, 35 Rue Colbert à NANTES pour 54000 F.

Les Hospices ont dû transférer l'hypothèque inscrite sur cette maison de famille sur la nouvelle propriété que les Frères GAUTIER avaient achetée ensemble en 1869, une énorme et fastueuse propriété qu'ils avaient payée 80 000 F. Nous y reviendrons !

L'inscription aux hypothèques a été prise le 19 janvier 1872, volume 437.n°150

Emile GAUTIER a donc occupé le poste de Trésorier des Hospices de NANTES pendant six ans, en toute liberté, sans aucun contrôle, en répétant ses actes d'"indélicatesse" de plus en plus fréquemment, et avec de plus en plus d'audace. Monsieur Félix VINCENT chargé après son décès de vérifier les comptes écrivait : "En remontant aux comptes de gestion de 1869, j'ai constaté que, c'est à partir de cette date que les comptes hors budget avaient été augmentés ". (date de l'achat du Clos sur l'eau).

Il a dû brusquement réaliser l'énormité de la situation et n'a pas eu le courage d'affronter le scandale qui allait obligatoirement éclater.

A la mort d'Emile GAUTIER, personne ne se doutait de rien. Tout le monde avait une confiance absolue dans les Frères GAUTIER. On mit bien les scellés sur la Caisse qui était vide. On ne les apposa pas au domicile du défunt qui regorgeait de richesses.

A l'entrée en fonction du successeur du trésorier, Monsieur VINCENT, on constate bien quelques irrégularités, de petits trous comblés par des versements successifs de l'Abbé GAUTIER, jusqu'à concurrence de 36.500 F. Ce dernier disait qu'il paierait tout, mais ne voulait prendre aucun engagement. Etait-il vraiment conscient de l'importance du détournement ?

C'est en septembre 1872 que l'on constate le véritable désastre de la Caisse des Hospices : on découvre d'un seul coup un déficit de 190 000 F et tout laisse à supposer que de nouvelles découvertes seront faites en avançant dans les vérifications.

Lors de la séance du 25 septembre 1872 de la CA, Monsieur Bernard membre de la CA avouait qu'il n'avait pas trouvé de comptabilité sérieuse et qu'il avait cherché en vain une explication plausible à ce désastre. Il avait cependant mis à jour dans le budget 1872 au chapitre " reste à recouvrer " :

		Avant 1869	4716,49
Exercice	1869	Pensions 1869	10 038,12
	1870	Pensions 1870	41 784,85
	1871	Pensions 1871	76019,47

L'abbé GAUTIER, informé de cette situation, proposait avec une audace inouïe de faire aux Hospices l'avance d'une somme équivalente. Voici la lettre de l'Abbé Gautier (18 septembre 1872) :

" Messieurs

" En sortant de votre séance de vendredi dernier, Monsieur Vincent s'est empressé de me faire connaître le désir que vous avez envie de me voir avancer aux Hospices les restes à recouvrer de 1869 à 1871, afin d'améliorer la situation financière de vos établissements qui, je le sais, est précaire. "

"J'avais immédiatement souscrit à la réalisation de cette pensée qui devait assurer la marche régulière des services hospitaliers, mais depuis mon retour à Nantes nous avons reconnu, Monsieur Vincent et moi, que ce n'était pas exécutable pratiquement, sans apurement définitif des comptes, et par conséquent la constatation des sommes dont la gestion " de mon Frère pourrait être responsable.

" En effet, mineur devant la loi, votre administration ne pourrait pas accepter cette somme qu'elle demande sans y avoir préalablement été autorisée par un vote du Conseil Municipal et ensuite de Monsieur le Préfet. Or ces deux autorités ne pourraient pas entrer, dans cette voie, avec l'obligation de remboursement des restes à recouvrer qui seraient alors perçus sur mon compte, attendu que votre trésorier en suivant les instructions qu'il est tenu d'exécuter devrait faire recette régulière de toutes les sommes recouvrées, et dans ce cas, le " remboursement ne pourrait plus être effectué.

"Il résulte des renseignements qui m'ont été donnés, qu'un moyen pourrait être envisagé pour tout concilier et vous donner immédiatement des ressources. Votre dépense de viande est considérable, vous n'avez plus de crédit ouvert pour cet article, et votre trésorier ne peut plus sans se compromettre, faire des avances de fonds sur la Caisse de vos Hospices, cela lui a même été interdit. Je vais mettre de suite à sa disposition une somme importante pour faire face aux dépenses de ce service. Quand vos entrées de fonds seront effectuées, vos crédits ouverts il n'y aura plus alors, quand vous le pourrez aucune difficulté pour le " remboursement des fonds avancés. Pour ce qui concerne les restes à recouvrer qui ne pourraient pas être perçus alors qu'il serait démontré que le

défaut de recettes provient de " l'état de santé de mon frère, ils seront sans retard, payés par moi ainsi que toutes les erreurs qui seront constatées, quelles qu'elles soient.

" J'ai donné à Monsieur Vincent mes pleins pouvoirs. Vous le connaissez comme moi, trop juste, pour ne pas être convaincus que les intérêts de tous seront sauvegardés. "

Dans une lettre du 7 octobre, Monsieur Vincent écrit à Monsieur De saint Chamand, Trésorier payeur de L.I. : "Lors de mon entrée dans le service, j'ai constaté l'absence complète de livres de détails ; impossible de déterminer quelles sommes avaient été touchées et celles qui ne l'étaient pas. Il m'a fallu reconstituer les livres de détails pour 1871-72 (comptes des aliénés).

En octobre la situation devient dramatique : il n'y a plus d'argent dans la caisse. Le Conseil d'Administration démissionne :

- le 16 octobre les Administrateurs adressent au Préfet une demande de crédit pour acheter la viande. Il leur répond : " l'Administration des Hospices est sûrement difficile, mais quels que soient graves les embarras que vous éprouvez, une part sérieuse de responsabilité vous incombe

- le 24 octobre, nouveau refus du Préfet : " Je ne peux plus autoriser de nouveaux crédits ; mais l'absence de crédits peut amener l'interruption du Service Hospitalier, ce qui serait déplorable..... S'adresser à la Ville de Nantes : le conseil municipal ne pourra pas assumer la responsabilité de faire suspendre le Service

- le 27 octobre, la Municipalité exige qu'une Commission spéciale soit placée à côté de la Commission actuelle ; Les Administrateurs Cabanais, Couprie et Caille refusent : ils déclarent ne pas vouloir fonctionner sous la surveillance de la sous-commission

- le 30 octobre, après le refus du Maire, c'est le Préfet qui accordera un crédit supplémentaire pour l'achat de viande. Jusqu'en octobre, les Administrateurs s'adressaient directement à l'Abbé qui

répondait qu'il paierait tout, mais ne voulait prendre aucun engagement..

C'est le 18 octobre 1872 qu'est intervenu le premier acte officiel entre les Administrateurs et l'Abbé : l'Abbé Gautier abandonne au profit des Hospices toutes les valeurs mobilières et immobilières provenant de la succession de son frère. Mais l'Abbé se réservait encore le droit de vendre toutes les valeurs et le prix en serait reversé aux Hospices. L'acte portait délégation des prix à provenir de manière que les Hospices puissent toucher directement le prix des acquéreurs. Parmi toutes ces valeurs figuraient :

- le prix d'une bibliothèque considérable, personnelle, mise en vente chez LABITTE, libraire parisien

- le prix du Singe Doré, sa maison de campagne

- tous les biens recueillis de la succession de son frère, quelques meubles et objets précieux que l'Abbé avait retirés de l'appartement que son frère occupait à Nantes. Cet acte était insuffisant : le montant de la créance était indéterminé, et la désignation des objets mis en gage incomplète. Après avoir signé cet acte, l'Abbé Gautier avoue qu'il a déjà touché 50 000 F chez Labitte sur le prix à provenir de la bibliothèque. Il avoue aussi qu'une pièce d'orfèvrerie a été vendue 6 000 f par une personne, Dieu soit loué honnête et qui revient aux Hospices.

La plus grande partie des objets précieux était entre les mains de marchands de curiosité et tout était à craindre de leur connivence avec l'Abbé. Nous avons ensuite appris que l'Abbé avait touché 10 000 F sur la vente des meubles du Singe Doré. Les Administrateurs demandent donc à Gautier de compléter le nantissement en donnant des gages sur les biens passés sous silence. Ils ne reçoivent que des réponses dilatoires qui équivalent à un refus.

Le 11 Novembre, par exploit de Maître Dupuy, Huissier, défense est faite à GAUTIER de se dessaisir de ses biens en d'autres mains que l'Administration des Hospices.

Fin Novembre 1872, Mr. de CINQUALBRE, agent spécial près le Trésorier des Hospices, était en mesure de faire un premier rapport, et estimait qu'Emile Gautier était redevable de 192 541,04 F sauf apurement définitif.

Le 30 novembre 1872, l'Abbé fut donc assigné par le Conseil de Préfecture pour le paiement immédiat de la somme de 192 000 F. Il fut amené à passer avec l'Administration l'acte du 11 Décembre 1872.

l'Abbé Gautier reconnaît la dette de 192 541,04 F exigible sans préjudice des constatations en cours

Il constituait en gage un assez grand nombre d'objets mobiliers énumérés et décrits dans l'acte du 18 octobre.

Les objets constitués en gage étaient remis à M. de Cinqualbre avec mission de les vendre, et le prix à en être reversé à la Caisse des Hospices.

Monsieur de Cinqualbre fit faire un inventaire ; l'acte sous seing privé du 11 décembre devint un acte authentique au rapport de maître Boiscourbeau notaire à Nantes le 13 février 1873. On y annexera le catalogue dressé par Labitte.

Les différents biens sis en séquestre ont été immédiatement mis en vente : une première bibliothèque a été vendue à Paris les 2 & 7 décembre ; vente à Nantes des meubles meublant l'appartement de son frère ; vente à Paris les 18 & 19 février, enfin vente à Nantes les 19 & 20 mars 1873. Avec le prix revenant de la vente du Singe Doré, ces différentes transactions rapportaient 242 837,84 F.

On est encore bien loin de la réalité.

Le 23 avril 1873, l'inspecteur des finances fait état :

- d'un relevé de fausses écritures de 134 956,38 F
- d'omission de recettes pour 24 188,95 F
- d'autres irrégularités pour 5 578,13 F

soit 164719,46 F

Si l'on rapporte les 192 541,34 déjà relevés, on arrive à un détournement " minimum " de plus de 357 000 F.

Enfin, on constate la disparition de quatre titres de rente sur l'état, à 3% de 125 F chacun. Il est évident que ces titres appartenant à l'orphelin Eugène Mattel ont été dérobés par le trésorier indélicat. Le Conseil d'Administration décide-le 17 octobre 1873 de

reconstituer ces titres et d'en ajouter le prix (10 000 f) au débit Gautier.

C'est à la requête de Waldeck Rousseau, avocat et Maire de Nantes qu'on envisage de faire une perquisition à l'Ecole d'Agriculture de Grandjouan, où notre Abbé est Aumônier. On a attendu le 27 avril 1873 pour s'y rendre. Quand l'huissier est arrivé, l'Abbé ne l'attendait apparemment pas ; il dînait à la Cure de NOZAY. Il a commencé par s'opposer farouchement à la perquisition-saisie de ses biens et n'a cédé que sous la menace du Juge de Paix : c'était la caverne d'ALI BABA ! Tout l'appartement de l'Abbé était quasiment encombré de meubles somptueux, de services luxueux, de tableaux, de linge brodé en quantité considérable. Dans les locaux annexes, celliers et jumenterie, bien que l'Abbé eût juré qu'il n'y avait rien à découvrir, on mettait en évidence, sous du bois à brûler, des caisses de vaisselle en or, de vins de collection (358 bouteilles de saint Emilion, 170 bouteilles de Champagne...) et le Curé jurait toujours "Devant Dieu et sa foi d'honnête Homme " qu'aucun objet ne serait distrait. L'huissier a préféré laisser un gardien...

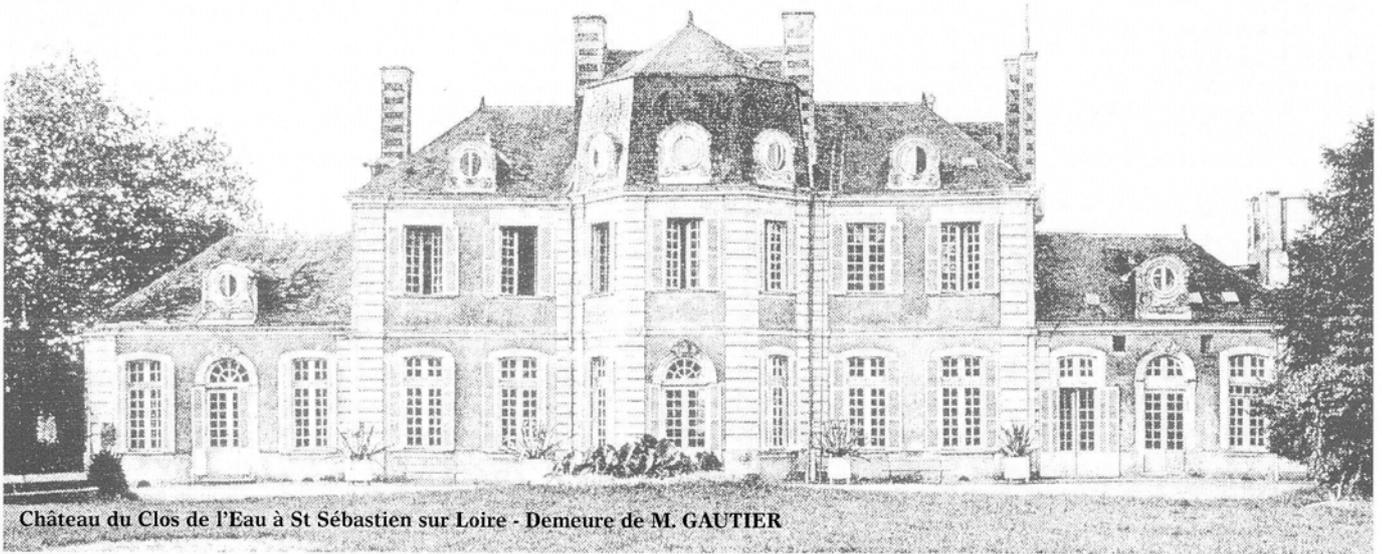
Cette inspection a duré trois semaines ; quatre vingt deux vacations de trois heures ont été nécessaires pour la rédaction de cette saisie-exécution qui comporte quarante neuf pages. Sur l'acte d'huissier on ne dénombre pas moins de 7142 livres ou revues. Et pourtant cette intervention est survenue trop tard : l'Abbé n'avait pas attendu pour se séparer de nombreux biens: les 27 & 28 mars, il avait expédié de Grandjouan deux caisses pesant chacune 200 à 210 Kg ; elles avaient été chargées dans une voiture publique, dans laquelle se trouvait le Docteur Gaigneul, médecin à Fougerai, et déposées en gare de Fougerai ; Elles auraient dans un premier épisode cheminé vers Rennes.

*La suite de ces tribulations
et de cette magistrale escroquerie
figurera dans «l'Hospitalier Nantais N° 56»*

■ L'AFFAIRE GAUTIER

ou les tribulations d'un comptable au-dessus de tout soupçon

Suite et fin de ce feuilleton romanesque dont la 1re partie figure au N° 55 de l'Hospitalier nantais



Château du Clos de l'Eau à St Sébastien sur Loire - Demeure de M. GAUTIER

Tout ce litige aurait pu à la longue être traité et réglé "localement" s'il ne s'était pas intriqué avec l'affaire LESCOUET.

L'Abbé, bien que partageant les habitudes de luxe de son frère avait ses propres activités. Sa réputation de bibliophile de talent lui valut d'être pressenti par la Marquise de Lescouet pour évaluer sa bibliothèque. En effet, le Marquis de Lescouet décède, laissant à sa veuve et ses enfants mineurs une grosse fortune, comportant essentiellement une bibliothèque de plus de 100 000 volumes au Château de Lesquiniou. Il en avait commencé le classement avec le jeune Abbé. Madame la Marquise de Lescouet fait donc appel à l'Abbé Gautier, reconnu pour sa compétence en bibliophilie dans le but d'établir un catalogue de ses livres. L'Abbé exprime l'opinion que si on voulait bien lui confier un grand nombre d'ouvrages à prix élevé qu'il désignerait, il pourrait, grâce à ses relations personnelles en tirer des avantages considérables. Et les ouvrages ainsi désignés par lui, lui furent expédiés à Grandjouan, à plusieurs reprises par Chemin de Fer (20 janvier, 12 février, 11 juin et 30 novembre 1872). Adressés à Grandjouan, ils ne pouvaient pas faire partie de la bibliothèque d'Emile Gautier vendue chez Labitte. Heureusement la Marquise avait gardé les récépissés des Chemins de Fer. Heureusement, car l'huissier au cours de la saisie à Grandjouan en avril 1873, et malgré les protestations de l'Abbé, emporte tous les livres, y compris ceux de la Marquise.

Il saisit également d'autres ouvrages, qui appartenaient à la Société Académique !

Madame la Marquise de Lescouet apprend la saisie effectuée sur ses livres et en demande la restitution aux Administrateurs de l'Hôpital. Le Conseil d'Administration refuse de les rendre. L'Abbé Gautier avait bien signalé que parmi les livres saisis, de nombreux appartenaient à la Marquise de Lescouet, d'autres à la bibliothèque de Nantes, et d'autres à la Chambre de Commerce.

Le Conservateur de Nantes, ayant justifié de leur propriété, les livres qui lui appartenaient lui ont été rendus sans difficulté. Il n'en fut pas de même pour la Marquise ; elle possédait bien les reçus des Chemins de Fer, mais le contenu des caisses était incontrôlable. Il était à craindre que l'Abbé revendiquerait des livres personnels au nom de la Marquise. Des experts d'ailleurs ont bien établi que quelques ouvrages réclamés par la Marquise faisaient partie de la bibliothèque bien connue de l'Abbé.

Jugements et appels se sont succédés pendant deux ans. Enfin, par jugement à Rennes le 9 mars 1875, la Marquise est autorisée à récupérer son bien : Elle revendique 663 ouvrages !

La liste en est rédigée avec l'écriture de l'Abbé. La comparaison de la liste des livres revendiqués avec la liste des livres saisis dénombre 591 ouvrages ; on en a d'abord retrouvé 565, puis 10 autres plus tard au cours des ventes publiques. 575 livres ont donc été restitués à Monsieur de Sel de Monts, agissant au nom de la Marquise ; Parmi eux 16 portaient le nom de l'Abbé qui semblait bien être leur réel propriétaire. On n'a pas retrouvé 72 livres revendiqués.

La Chambre de Commerce se manifeste également. Le catalogue des livres provenant de la bibliothèque de l'Abbé mentionne sous le numéro 203 une brochure intitulée : « *chanson nouvelle composée par votre serviteur Robineau très digne Maître Savetier du Commerce ; suivant la Bourse, à l'occasion de la fête donnée par Monsieur le Maire et les Echevins de la ville de Nantes, à Monsieur le Duc d'Aiguillon, vainqueur des Anglais à Saint-Cast. DLND Nantes 1758 in 4° avec 2 planches. Broché.* »

Ce catalogue ajoute : "pièce très rare". Cette pièce a été soustraite aux Archives de la Chambre de Commerce ; aucun doute n'est possible sur ce point. Malheureusement d'autres pièces et volumes semblent également avoir été soustraits. Il est possible qu'ils soient mélangés avec d'autres soumis à la vente. Les membres de la Chambre de Commerce sollicitent l'autorisation pour leur secrétaire, Monsieur Foulon, de contrôler parmi les manuscrits mis en vente que certains ne leur appartiennent pas.

Monsieur Pehan, conservateur de la Bibliothèque de Nantes, est aussi requis pour s'assurer que parmi tous les livres non catalogués mis en vente publique ne se soient glissées des œuvres méritant d'être vendues à l'unité. On ne sait pas quels profits ont été tirés de ces ventes publiques. Une lettre de Monsieur de la Pagaudière du 06/07/74 informe le Conseil d'Administration des Hospices que plusieurs immeubles appartenant à la succession Gautier ont été vendus pour 6 000 F : - rue de la Baclerie pour 3 000 F, - rue de la Brianderie pour 1 080 F et le Pommier pour 500 F. Mais une surenchère était pour le troisième lot. C'est Monsieur Charles Bourgeois, menuisier passage Félibien qui s'est porté acquéreur, dans la vente sur adjudication le 27/07/1874, d'un jardin au lieu-dit le Pommier, de 1 250 m², clos de mur près du chemin de Garennes à Chantenay pour la somme de 2 251,85 F. Ce terrain avait été inscrit aux Hypothèques en même temps que le Singe Doré (le 02/10/1872, vol451, n° 114).

Ce sont Mesdemoiselles Anne et Marie-Augustine Aubert qui ont acquis "à la bougie", pour 1 080 F aux criées du Tribunal de 1ère instance de Nantes, le 06/07/1874, la maison sise rue de la Brianderie à Chantenay, avec petit carré de terrain (cadastre 622 section B).

La maison sise au 9 rue de la Baclerie, maison familiale où était né Emile Gautier, comprenant un jardin mitoyen avec la Cure de Sainte-

Croix (cadastre 185 section J) a été vendue à Monsieur à Monsieur Braud, après saisie immobilière pour 3 150,40 F.

Le 5 de la rue Bertrand Geslin déclaré comme domicile de E. Gautier ne lui appartenait pas. Il en était locataire.

Quel est donc le bilan de cette magistrale escroquerie ?

Le Procureur Général de la Cour des Comptes, le Ministère des Finances ont évalué le détournement de Gautier à 350 000 F. Sous toutes réserves cette somme pourrait correspondre à 7 millions de nos francs actuels, ou mieux à plus d'un million d'euros.

C'est l'aboutissement de détournements méthodiques des sommes provenant des pensions d'aliénés ou autres, d'omissions de recettes, de fausses factures systématiques, et même du détournement de subventions allouées pour financer des travaux de l'Hôtel Dieu :

« en décembre 1864, il avait reçu du Receveur Municipal, en trois versements, une subvention de 102 594,30 F pour l'achèvement des travaux de l'Hôtel Dieu ; après avoir effectué un versement d'acomptes de 70 000 F, il rédige un autre chèque de 32 594,50 F pour l'entreprise Loiseau & Moreau, bien qu'aucun mandat ne fut délivré à leur compte... »

Le 4 novembre, le Ministre de l'Intérieur invite la Commission des Hospices à se résigner « dans une pensée de conciliation des fonctions qu'elle a toujours si honorablement remplies » ; la commission des Hospices a donc démissionné. On lui reproche son manque de contrôle sur le Receveur. Un expert conclut « la longue dissimulation de la fraude est liée à la confiance qu'avait la Commission pour Monsieur Gautier, confiance coupable muée en insouciance administrative qui s'est manifestée par une absence de contrôle des agissements du Receveur. On va alors s'attacher à créer des moyens de surveiller le travail des receveurs et des économes, en créant de nouveaux registres, en adjoignant la surveillance du Receveur par un Secrétaire en chef. La commission décide qu'un Commissaire sera spécialement chargé du contrôle de l'Econome ; ce qui sera fait en 1874 ».

L'affaire Gautier a donc profité à la Municipalité qui a ainsi assis son autorité : l'ordonnateur est membre du Conseil Municipal et c'est lui qui, avec le Secrétaire, accroît le plus ses pouvoirs avec les réformes. La situation se stabilisera en 1875.

L'escroc

Né en 1833, il était le deuxième fils de Pierre Gautier et Victoire Hamon, qui s'étaient mariés en juillet 1825 ; famille modeste de teinturiers de la rue de la Baclerie ; sa mère était jardinière. Le frère aîné, Auguste, était né en mars 1826 ; ordonné prêtre en 1849, vicaire à Vallet en 1850-55, puis à Moisdon, en 1857-66, puis aumônier de l'école d'Agriculture de Grandjouan en 1866. Il devint Chanoine de la Cathédrale de Nantes en 1870.

Il semble y avoir la trace d'une sœur Emilie, au recensement de 1866, de 34 ans, vivant avec son père, dans la maison des grands-parents maternels, 35 Rue Rosière d'Artois... et une servante.

En 1869, il achète le Clos sur l'Eau. Comment peut-on s'expliquer que cet homme croyant, sobre, qui vivait seul et n'aimait pas les fêtes ait eu l'envie de s'offrir cette somptueuse demeure autrement que par une structure mégalomane ? Le Clos sur l'eau était peut-être la plus belle "folie" de la côte Saint-Sébastien. Construite en 1730 par Pierre

Rousseau, architecte de renom pour occuper son personnel entre deux chantiers. Ses ouvriers l'avaient baptisé le Singe Doré, du nom de leur patron (*leur singe*) qui portait toujours un petit gilet au plastron brodé d'or. Cette demeure fut transmise à la fille de Pierre Rousseau, Magdeleine Bloyet de Clisson, puis acquise le 21 octobre 1799 par la famille Favre et Petit Pierre qui l'occupa pendant 70 ans.

Ferdinand Petit Pierre 1er s'est distingué à Nantes dans la manufacture des indiennes. Installé dans le faubourg du Vertais, le rapide développement de cette industrie est directement lié aux débouchés considérables offerts par le Commerce triangulaire. Le Musée de Nantes détient un album "d'empreintes" des différents dessins gravés sur bois et intitulé "dessins et indiennes de traite - Favre, Petit Pierre et Cie". Leur activité cessa en 1848. Abraham Ferdinand Favre était le neveu de Ferdinand Petit Pierre 1er. Il fut Maire de Nantes de 1832 à 1845. Il était le père du "camélia". Il fut inhumé ainsi que quinze autres membres de la famille dans le petit cimetière huguenot qui existe toujours dans le fond du parc du Clos sur l'Eau. Le neveu fut Maire de Saint-Sébastien de 1831 à 1859. Il avait hérité de cette propriété par adjudication à la mort de sa grand-mère, Rose Petit Pierre en 1858. C'est sa veuve qui l'a vendue aux Frères Gautier, de manière indivise, le 19 janvier 1869, pour la somme de 80 000 F, payable en un an exclusivement en pièces d'or et d'argent (acte notarié de Maître Frangeul). On conçoit donc facilement l'augmentation des besoins de trésorerie d'Emile Gautier !

L'abbé s'est empressé de le revendre, le 24 juillet 1872 à Madame Callier, pour 90 000 F (acte de Maître Grissoles) ;

Emile Gautier avait la réputation d'un homme croyant, érudit et cultivé. Il publiait dans les Annales de la Société Académique en 1859 et en 1861 ; il écrivait : « mais vous qui raffinez sur les écrits des Autres de quel œil pensez-vous que l'on regarde les vôtres il n'est rien en ce temps, à l'abri de vos coups mais savez-vous aussi comme on parle de vous ».

Il était d'ailleurs depuis 1851 Trésorier de la Société Académique, réélu tous les ans dans cette fonction. On ne trouve aucune trace de malhonnêteté pendant ce ministère : il faut dire que le budget de la Société Académique était plus modeste que celui des Hospices.

Mais on n'a pas trouvé dans les Annales de la Société académique de notice nécrologique, contrairement à ce qui se faisait pour les autres membres. Il s'est apparemment suicidé. Deux journaux locaux, le Phare de la Loire et la Gazette de l'Ouest mentionnent dans la même semaine un article dans lequel il manifeste son désir de « confier son corps à la Loire », l'autre la découverte de son chapeau dans les roseaux, puis de son corps sur les berges de la Côte Saint-Sébastien. Bien sûr on le retrouve dans son lit. L'extrait de son acte de décès relate sa mort déclarée par ses proches, mais "constatée" par un officier d'état civil, tel que le veut la loi quand il n'y a pas de constat médical : « nous nous en sommes assurés ! ».

Emile Gautier est inhumé au cimetière de Miséricorde avec ses parents, dans un énorme caveau, un "enfeu" selon le gardien du cimetière. Imposante chapelle en granit de Nantes au fronton gravé "Famille Gautier". Sur les quatre pierres tombales, trois seulement sont gravées, Emile, Pierre, Victoire. Les frères Gautier avaient dû la faire ériger à la mort de leur mère en 1864. Sur l'épithaphe d'Emile Gautier on peut lire : « né à Nantes le 25 novembre 1833, Trésorier des Hospices de Nantes, décédé le 29 mars 1872 ». La quatrième pierre est vierge.

Sur le registre du cimetière, son père, Pierre Jacques était domicilié Rue Bertrand Geslin.

Le chanoine a quitté la Cathédrale et Grandjouan. Dans un courrier du 12-07-1875, Waldeck Rousseau écrivait « on me dit Le Gautier en fuite ; serait-ce vrai ? » Auguste Gautier a été déplacé. Il a poursuivi son sacerdoce comme Second Aumônier de l'Hospice d'Issy-les-Moulinaux. Il s'est retiré en 1889 à l'infirmerie Marie-Thérèse à Paris où il est décédé le 5 juillet 1892. Il avait 66 ans.

Le Clos sur l'Eau a été démoli en 1970. Les démolisseurs ont eu la surprise de trouver des caves murées pleines de vins fins et de Champagne. Mais qui les y avait mis ? Ils ont épargné le cimetière

Madame le Docteur DELUMEAU

SOURCES

Archives des Hôpitaux - Archives Départementales : actes notariés - état civil - recensements Médiathèque de Nantes : journaux : le Phare de la Loire & la Gazette de l'Ouest Entre Sèvre et Loire : édité par la Mairie de Saint-Sébastien Philippe Zentkovski : généalogie des Favre - Petit-Pierre

Tombeau de M. GAUTIER - Cimetière de Miséricorde à Nantes